

Je conjure le ministre et tous les députés. Si l'on ne donne pas cette protection aux débardeurs, tout le reste est à l'eau. Le Parlement aura simplement reporté à quatre mois plus tard la solution du problème. Tel sera le résultat. Nous n'aurons fait rien qui vaille sinon de permettre au gouvernement de déclencher une élection sans avoir à redouter la réprobation populaire à cause de la grève du Pacifique. Quand les mauvais souvenirs renaîtront, au début de janvier 1973, l'élection sera chose du passé.

Tel est l'objectif du projet de loi. Pourtant, comme il permettra la reprise des expéditions de grains, tous les députés, moi le premier, veulent bien appuyer le projet. Mais, encore une fois, nous avons une obligation à la fois morale et sociale de nous assurer que l'application de la loi n'atteindra pas seulement une des parties en conflit.

Si l'on s'en tient au texte actuel, seuls les débardeurs seront touchés. L'employeur est sauf. Il n'a pas à s'en faire au sujet de la rétroactivité. Pour lui, le travail reprendra selon les dispositions de l'ancienne convention et le sort des débardeurs sera le même. L'employeur n'y laisse pas de plumes. Mais non les travailleurs. Ils ne pourront plus obliger leur patron à leur donner les conditions de travail qu'ils désirent. Pour les dédommager de cette perte, le Parlement doit s'assurer que la loi empêche les employeurs de trancher dans le vif en ce qui concerne la rétroactivité.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je soulève la question à la suite d'une expérience personnelle que j'ai eue avec les débardeurs de la côte ouest. Je ne me rappelle pas exactement quand la chose s'est produite. Il y a deux, trois ou quatre ans, il y a eu un retour volontaire au travail tandis que se poursuivaient les négociations. Le ministre fait signe qu'il est au courant de la chose. C'était il y a trois ans. Les fonctionnaires m'ont déclaré que les employés ont perdu deux millions de dollars en augmentations de salaire que les employeurs ont refusé de rendre rétroactives. Ils se sont vu retirer certaines dispositions de leur régime de retraite, l'augmentation des cotisations au régime de retraite, etc.

Les débardeurs de la côte ouest ont le droit de demander au Parlement que cette petite part de justice soit faite. Si on les oblige à retourner au travail, la loi devrait leur assurer que le patronat et les employeurs ne pourront s'y soustraire. La loi devrait assurer la rétroactivité de tous avantages qui seront négociés dans la convention collective.

Je désire dire quelques mots sur la partie du projet de loi s'appliquant aux manutentionnaires de grain. Ces derniers ont raison de se sentir lésés par la proposition du projet de loi puisqu'ils ont accepté le rapport du conseil de conciliation. Ce sont l'employeur et, je regrette d'avoir à le dire, les syndicats du blé de la Saskatchewan et de l'Alberta qui ont rejeté ce rapport. Les menacer de poursuite au cas où ils décideraient de faire la grève et ce avant même qu'ils aient voté me semble être une question assez importante. Je ne crois pas qu'ils aient voté en faveur de la grève. Je me trompe peut-être. Le ministre fait signe que j'ai raison. Il est grave de les menacer de ce genre de mesures dans le cas où ils feraient la grève.

Le contrat des manutentionnaires de grain s'est terminé il y a presque un an. Il s'est terminé en novembre dernier, il y a donc dix mois. Depuis, ils travaillent sans convention collective, nouvelle ou révisée. Ils ont fait tout ce qu'il y avait à faire et ils y ont mis des mois. Ils ont accepté un

rapport du conseil de conciliation. Ce projet de loi donne au gouvernement le pouvoir de les forcer à retourner au travail s'il le croit nécessaire et ce, sans aucune protection pour eux. Ce me semble être un acte immoral que le ministre ne devrait pas demander au Parlement de poser.

Pour ce qui a trait aux manutentionnaires de grain, il faudrait prévoir un amendement identique, portant que toute nouvelle entente soit rétroactive au 1^{er} ou au 30 novembre, à moins que les parties n'en décident autrement. Je ne me rappelle plus s'il s'agit du début ou de la fin de novembre. Les parties peuvent convenir de modifier cette date à l'égard de toute disposition qu'elles adopteraient.

Je n'ai pas pris plus de temps qu'il fallait pour expliquer aussi clairement que possible mes idées et celles de mes collègues à ce propos. Je ne vois pas pourquoi ce genre de crise doit surgir tous les deux mois. Rien ne le justifie. Cette situation est due à l'attitude tout à fait erronée que le gouvernement adopte en matière de relations de travail, comme je l'ai dit tant de fois ces dernières années. Une telle attitude voulant que non seulement la justice soit aveugle, mais aussi que les débardeurs eux-mêmes soient aveugles ou portent des œillères jusqu'à ce qu'ils soient secoués par une réalité que toute personne médiocrement sensée, et même le gouvernement actuel, aurait pu prévoir, est inacceptable.

A mon avis, ce problème, abstraction faite de celui de la manutention des grains, ne sera pas résolu tant que le Parlement ne s'attaquera pas à la question de l'automatisation et de l'évolution technologique, ou que le gouvernement actuel, ou son successeur quel qu'il soit, n'aura pas le courage et la prévoyance nécessaires pour faire en sorte que le ministère du Travail participe activement aux conflits ouvriers d'importance, au lieu de regarder faire.

Des voix: Bravo!

• (1610)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les commentaires de l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) à propos des techniques nouvelles ou de l'automatisation. Il nous a également dit que le projet de loi ne constitue pas en lui-même une solution au problème que nous devons étudier aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, la grève des débardeurs de la côte ouest dure depuis quelques semaines, soit depuis un peu trop longtemps. Le gouvernement a délégué en Colombie-Britannique l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson), ainsi que l'honorable ministre du Travail (M. O'Connell), et j'ai l'impression que le ministre du Travail, quand il s'est récemment rendu à Vancouver, a surtout contribué à faire campagne en faveur de l'élection d'un gouvernement néo-démocrate.

Monsieur l'Orateur, il est en fait allé là-bas pour revenir devant le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et lui dire: il n'est pas possible de régler le problème, les gens ne veulent rien comprendre. Alors, on nous a commandé d'urgence de nous rendre à Ottawa pour étudier et adopter une mesure visant à ordonner aux débardeurs de la côte ouest de retourner au travail immédiatement.